

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2024  
Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	17
Présents :	14
Pouvoirs :	1
Excusés :	1
Non participé au vote :	
Votants :	
* voix pour :	12
* voix contre :	0
* abstention(s) :	3

**Vendredi 17 mai, à 18h30, en vertu de la convocation du mardi 7 mai 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Cédric DUPUY, Maire.**

**Etai~~ent~~ présent(e)s :** M. DUPUY Cédric, Maire, Mme ARNAUD Isabelle, Mme BOUETARD Sabrina, M. BOURGEOIS Vincent, Mme DEHEEGER Virginie, Mme DELESQUE Patricia, M. EICHERT Jean-Marie, M. FAURIE Allain, M. MARAIS Alain, Mme MARTIN Caroline, Mme PENOUTY Isabelle, M. POISBELAUD Alain, M. RABY Philippe, Mme ROBERT Béatrice

**Etait excusé :** M. DAGNAUD Christian (pouvoir à Mme BOUETARD Sabrina)

**Etai~~ent~~ absentes :** Mme LAFORGE Julie, Mme LEOMENT Adeline

**A été nommé secrétaire :** M. EICHERT Jean-Marie

2024-04-006 MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE DE LA COMMUNE-  
ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER (LOCAL AU-DESSUS DU SALON DE COIFFURE)  
SITUÉ SUR LA PARCELLE AN 284 (2<sup>ÈME</sup> LOT SITUÉ DANS L'IMMEUBLE PORTRON)

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'acquisition du bien situé au-1<sup>er</sup> étage, au-dessus du salon de coiffure situé 8 route du Cognac 16130 GENSAC LA PALLUE. Ce bien, situé sur la parcelle AN 284 appartient à la SCI GIPO.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'acquérir ce bien au prix de 15 000.00 € net vendeur,
- de prendre en charge les frais de notaire,
- de l'autoriser à signer les documents afférents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie conforme, le 17/06/2024

Le Maire,  
Cédric DUPUY

